



École Antoine-Girouard  
650, rue Antoine-Girouard  
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre  
de services scolaire  
des Patriotes

Québec

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

---

Séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le 23 avril 2024, à 18 h 30, en virtuel (TEAMS)

---

### PRÉSENCES CONSTATÉES (11) :

Madame Mélissa Benoît, présidente;  
Madame Andrea Haristoy, membre parent;  
Madame Catherine Plante, membre parent;  
Madame Geneviève Lahaie, membre parent;  
Madame Sophie Boulay, membre parent;  
Madame Pascale Darveau, enseignante;  
Monsieur Luc Lapierre, enseignant;  
Madame Marie-Hélène Poulin, enseignante substitut;  
Madame Hélène Éthier, technicienne en service de garde;  
Madame Marie-Ève Roussel, représentante du soutien;  
Madame Sylvie Landry, directrice.

### ABSENCES SIGNIFIÉES (0) :

Aucune

#### 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Madame Benoît souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18 h 31.

#### 2. Revue et adoption de l'ordre du jour

Madame Benoît propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### CÉ-2023-2024-49

#### 3. Revue et approbation du procès-verbal du 19 mars 2024

Madame Benoît propose l'adoption du procès-verbal du 19 mars 2024.  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### CÉ-2023-2024-50

#### 4. Suivi à la dernière rencontre;

Pas de suivi.

## 5. Parole au public;

Pas de public.

## 6. Points de décision;

### 6.1. Programme d'activités du service de garde, adoption;

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire prévoit l'exigence, pour les services de garde en milieu scolaire, de se doter d'un programme d'activités. Celui-ci doit :

- être cohérent avec le projet éducatif de l'école ;
- être fondé sur les domaines de développement des enfants, ce qui signifie tenir compte des caractéristiques des élèves et permettre leur développement global sur les plans physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif ;
- être soumis pour avis au conseil d'établissement et au comité de parents utilisateurs du service de garde, lorsqu'un tel comité a été formé ;
- être communiqué aux parents des élèves inscrits au service de garde et aux membres du personnel de l'école.

Tout comme le projet éducatif de l'école, le programme d'activités du service de garde doit demeurer évolutif et, à cette fin, doit faire l'objet de révisions, en cohérence avec la mise à jour du projet éducatif de l'école. Il y a une belle collaboration entre le service de garde et l'école. Le Mode de vie, le Plan de lutte contre la violence, le projet éducatif ainsi que le plan d'action sont bien représentés au service de garde. Sont favorisés la collaboration et le climat d'apprentissage.

Présentation par la directrice du programme d'activités du service de garde. L'élaboration du programme a débuté l'an dernier dans le cadre des activités du comité dont la directrice, la technicienne en service de garde et deux éducatrices font partie. Madame Benoît commente que tous les volets sont touchés et exploités, et qu'il y a un lien direct avec le projet éducatif. C'est un document très riche qui favorise le lien entre le service de garde et l'école. C'est très porteur et pourra fonctionner si tous les acteurs vont dans la même direction. Madame Landry ajoute que le Plan de lutte contre l'intimidation, le Mode de vie et les valeurs du projet éducatif sont vécus également au service de garde et sont reflétés dans le programme d'activités.

E.N CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la programmation d'activités du service de garde 2024-2025.

**CÉ-2023-2024-51**

## **6.2. Règles du service de garde amendées, adoption;**

Le conseil d'établissement, en accord avec l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), convient, avec la direction de l'école, des modalités d'organisation du service de garde.

Présentation de la modification apportée aux règles de régie interne du service de garde 2023-2024. Madame Landry informe les membres que les règles de régie interne viennent d'être uniformisées dans l'ensemble des services de garde des écoles de la province.

À la rencontre de mars, les Règles du service de garde ont été adoptées. Des parents sont allés faire des représentations au conseil administratif du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et ont demandé des modifications à ces règles. Par conséquent, par souci d'offrir le même service à l'ensemble des élèves des services de garde de Boucherville, la phrase suivante a été ajoutée aux règles : « Les parents peuvent choisir une seule période au dîner puis choisir le service de garde ou le service dîneurs ». Les parents qui le désirent pourront modifier l'inscription de leur enfant. Les parents auront donc le droit de choisir le service des dîneurs ou le service de garde lors de l'inscription aux périodes du midi seulement.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de madame Darveau, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'amendement aux Règles de fonctionnement du service de garde.

## **CÉ-2023-2024-52**

## **6.3. Principes d'encadrement du coût des frais chargés aux parents, approbation;**

Le conseil d'administration du CSSP a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la LIP. Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école (ou du centre FP) propose au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études et proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre).

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du CSSP balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre).

Le conseil d'établissement tient compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il se penche sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).

Chaque année, on soumet à l'approbation des membres du CÉ les frais chargés aux parents, c'est-à-dire le montant autorisé pour l'achat de cahiers, les frais de reprographie, les cahiers maison, et tout ce dans quoi l'élève écrit, découpe et dessine. Cette année, le montant est de 85 \$. Pour l'année prochaine, une augmentation de 5 \$ est proposée, pour couvrir l'augmentation du coût de la vie, pour un montant total de 90 \$.

Les membres échangent à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025;

D'APPROUVER l'augmentation de 5 \$ pour un montant total de 90 \$;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

## **CÉ-2023-2024-53**

### **7. Points d'information et de discussion**

#### **7.1. Projet éducatif – Plan d'action, présentation;**

Le projet éducatif a été présenté et adopté à la dernière rencontre. Un plan d'action doit être élaboré pour atteindre les cibles du projet éducatif. Ce plan est élaboré en collaboration avec le comité de pilotage du projet éducatif et en consultation à l'assemblée générale des enseignants ainsi qu'avec le soutien de madame Sarah Marcheseau, conseillère pédagogique pour le secteur de Boucherville, afin que toutes les écoles de Boucherville aient le même plan d'action. Des rencontres collaboratives auront lieu entre les écoles de Boucherville. Présentation par la directrice du plan d'action élaboré pour atteindre les cibles du projet éducatif. Le plan d'action est étalé sur quatre ans. Il comprend aussi des actions au niveau du climat scolaire (en lien avec le Mode de vie, le Soutien au comportement positif et le Plan de lutte contre l'intimidation). Présentation des promesses prometteuses sur la Sphère. Une évaluation du plan d'action sera effectuée l'année prochaine pour voir si l'école est en voie d'atteindre ses cibles.

#### **7.2. Organisation scolaire, information;**

Présentation de la répartition des groupes pour l'année prochaine. Il y aura deux classes de préscolaire. Pour l'année prochaine, l'école a reçu plus d'inscriptions au préscolaire qu'il n'y a de places disponibles. Par conséquent, six élèves devront être transférés. Il y aura deux groupes de 1<sup>re</sup> année, deux groupes de 2<sup>e</sup> année, un groupe de 3<sup>e</sup> année, un groupe multiniveau 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>,

deux groupes de 4<sup>e</sup> année, deux groupes de 5<sup>e</sup> année, deux groupes de 6<sup>e</sup> année et un groupe multiniveau de 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>. Il y aura donc une classe de plus l'année prochaine. Le local d'anglais redeviendra un local de classe. Question concernant la détermination des élèves qui fréquentent les groupes multiniveaux. Madame Landry explique qu'on privilégie les élèves plus autonomes. Il y a deux élèves de moins dans ces groupes. Mais il y a quand même des élèves à défis, qui ont des plans d'intervention. Discussion entre les membres au sujet des classes multiniveaux.

**7.3. Lancement des nouveaux logos, suivi;**

Madame Plante aimerait une dernière rencontre pour discuter de la répartition des tâches entre le personnel et les parents qui veulent s'impliquer, et de l'offre de hotdogs proposée à la dernière rencontre. Madame Plante transmettra par la suite l'information aux membres du comité. Suivi concernant le nombre d'articles promotionnels vendus.

**8. Parole à la représentante du service de garde;**

Madame Éthier parle des prochaines journées pédagogiques.

**9. Parole aux membres du conseil d'établissement;**

Madame Boulay s'interroge au sujet du suivi qu'il est possible de faire à la maison dans le cadre du cours d'anglais, puisque peu d'informations sont transmises aux parents et qu'aucun cahier d'anglais n'est utilisé. Madame Landry répond que le cahier n'est pas nécessairement une solution et que l'équipe encadre les enseignants remplaçants.

Monsieur Lapierre informe que le mois de mai est le mois de l'activité physique. Un calendrier d'activités est prévu et sera transmis aux parents.

Un parent soulève la difficulté de recycler dans l'école et l'aspect des collations suremballées.

**10. Parole au public;**

Pas de public.

**11. Parole à la direction;**

Présentation des nouveaux enseignants de l'école, des départs et des remplacements. Remerciement des enseignants d'expérience pour leur accueil et leur soutien envers les nouveaux.

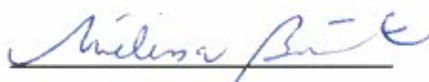
**12. Correspondance**

Pas de correspondance.

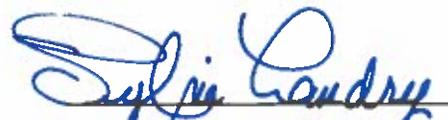
**13. Levée de la séance**

Monsieur Lapierre propose la levée de la séance à 20 h 10.

CÉ-2023-2024-53



Mélissa Benoît, présidente



Sylvie Landry, directrice

